

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25/2026

Objet : Désignation des représentants de l'association « La Culturieuze »

L'an deux mil vingt-six le 15 avril à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – LE GAC Mathieu – ROBIN Christelle- CHAMPELET Anthony- CAMU Géraldine- BRAVO Bérenger- VAN DE VELDE Jean-Pierre- COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- PAYEN Pascal- PROTEAU Cécile- GONCALVES David- CHARRIER Jonathan- CAMU Laurie- COMBRISSEON Jean-Luc - MONDON Christophe- BRET Marie-Carmen

Excusés : FOUYAT Camille, BABILLON Agnès

Procurations : FOUYAT Camille à LE GAC Mathieu, BABILLON Agnès à COMBRISSEON Jean-Luc

Mathieu Le Gac a été élu secrétaire de séance.

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Culturieuze signés le 25 octobre 2018,*

Considérant que les statuts de l'association prévoient en leur article 5 « d) membres fondateurs : la commune de Clérieux, représentée par trois élus municipaux désignés par le conseil municipal (...) »

Monsieur le Maire propose de désigner comme membres représentant la commune au sein de l'association La Culturieuze la liste fixée comme suit : Mathieu Le Gac, Nathalie Maneval, Cécile Proteau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité qualifiée (4 abstentions : Jean-Luc Combrisson, Agnès Babillon, Christophe Mondon, Marie-Carmen Bret) :

- VALIDE comme représentants de la commune au sein de l'association La Culturieuze: Mathieu Le Gac, Nathalie Maneval, Cécile Proteau.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 17 avril 2026

Le Maire

Jean-Marie WOZNIAK

Le secrétaire de séance

Mathieu LE GAC

